L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 456 Yellowknife, NT, X1A 2N4 Volume 30 numéro 24, 19 juin 2015



*Le samedi 13 juin se tenait la graduation des finissants de l'école francophone Allain St-Cyr. Cette année, Benny Zantoko-Lubaki, Liam Radford, Philip Careen et Cynthia Simmons célébraient la fin de leurs études secondaires. Félicitations à vous quatre! (Photo : Alexandre Assabgui)*

Fracturation hydraulique

# Une absence criante

**L'approche volontaire sur la nature des produits chimiques n'est pas souhaitable**

***Denis Lord***

Seulement deux citoyens ont assisté à la consultation sur la réglementation sur la fracturation hydraulique organisée à Yellowknife par le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (le MITI) le 16 juin.

Megan Holsapple, du département des politiques, planification et communications du MITI s'est dite déçue de cette faible représentation. Elle rappelle que des affiches ont été placardées à Yellowknife pour annoncer l'événement et que des publicités ont été diffusées dans *L'Aquilon* le 8 mai et les 5 et 12 juin.

Il est vrai que dans ces publicités et affiches, l'expression « fracturation hydraulique » apparaissait loin dans le texte et en petits caractères. Le fait qu'il s'agit d'une audience publique en français est annoncé dans l'avant dernier paragraphe.

Mais, volontaire ou non, l'étrangeté de cette publicité explique-t-elle à elle seule l'absence de la communauté francophone à la consultation? L'information a été diffusée à plusieurs reprises à Radio Taïga et l'événement a été annoncé sur le site Internet de ITI. Selon CBC, environ 125 personnes - dont au moins deux francophones - s'étaient rendues la journée précédente à la consultation en anglais.

Le directeur général de la Fédération franco-ténoise, Jean de Dieu Tuyishime, n'a pas voulu commenter l'absence de francophones à la consultation puisqu'il n'y était pas lui-même. Il a par contre mentionné que lorsqu'une telle information est adressée à la FFT, celle-ci la redistribue dans son propre réseau. Ça avait été le cas pour une consultation sur l'avenir du transport au TNO, note M. Tuyishime, qui avait rassemblé une vingtaine de personnes. Il est vrai que ça avait été une consultation bilingue.

**Inquiétudes**

La présidente de la Commission scolaire des Territoires du Nord-Ouest, Suzette Montreuil, avait assisté à la consultation en anglais, mais étant donné la longueur alléguée de la présentation gouvernementale et le nombre d'intervenants, elle n'avait pas eu l'occasion de s'y exprimer.

Le 16 juin, Mme Montreuil a eu fort à faire pour qu'on ne lui impose pas une seconde présentation gouvernementale. Elle a pour l'essentiel cité une recherche sur la fracturation hydraulique émanant du Conseil des académies canadiennes. Selon cette dernière, la recherche sur les impacts de la fracturation n'a pas suivi la même courbe exponentielle que son utilisation. « Il y a beaucoup de préoccupations sur la dégradation des eaux souterraines et les gaz à effet de serre, a dit Mme Montreuil. Il y a aussi un manque de surveillance méthodique sur les fuites de gaz. »

À cette consultation où se trouvaient 11 membres du gouvernement en plus d'un traducteur, Mme Montreuil a en outre demandé à ce qu'on tienne compte des effets régionaux et cumulatifs de la fracturation. Elle s'est objectée à ce que les pétrolières ne divulguent qu'au régulateur la nature des produits chimiques utilisés dans la fracturation. « L'approche volontaire n'est pas un fonctionnement souhaitable », a-t-elle souligné.

**Rassembler les informations**

Lorsque les consultations seront terminées, les commentaires exprimés seront colligés et analysés pour finaliser la réglementation, a écrit Megan Holsapple.

Par voie de communiqué, le chef de la Nation dénée Bill Erasmus, a critiqué le processus de consultation. « Ça a été vu par la plupart des participants [à la consultation en anglais du 15 juin] comme une approche non signifiante, a-t-il dit. Le sentiment général était que la décision de faire de la fracturation était déjà prise. » M. Erasmus a de plus déploré que les citoyens

**Consultation**
*Suite en page 2*

# Consultation

Suite de la une



*Suzette Montreuil est venue à la consultation en français n'ayant pas eu la chance de poser ses questions la journée précédente. (Photo : Denis Lord)*

ont dû attendre trop longtemps après les représentants du gouvernement avant de pouvoir s'exprimer.

Le Comité permanent sur le développement économique et les infrastructures a remis en juin un rapport à l'assemblée législative sur le plan de réglementations sur la fracturation hydraulique. « Nous l'avons eu la semaine dernière et nous n'avons pas eu le temps de l'analyser, a dit lors de la consultation en français le directeur la division des pétrolières du MITI, Menzie McEachern. Nous le commenterons confidentiellement pour le ministère, qui décidera de la réponse publique à faire. »

Le travail du Comité permanent n'est pas terminé et son rapport de contient pas de recommandations ni de position officielle. Il contient par contre nombre de commentaires et d'interrogations sur le projet de loi.

# Une coalition de la société civile accuse Harper d'écraser les voix dissidentes

***Mike Blanchfield***
***LA PRESSE CANADIENNE***

OTTAWA — Un rapport dévoilé mardi accuse le gouvernement Harper d'étouffer les voix dissidentes et d'écraser la démocratie en punissant les groupes de la société civile.

La plainte a été formulée contre les conservateurs dans le passé, mais maintenant, un rapport de 66 pages détaille les doléances de groupes qui affirment s'être fait priver d'argent par le gouvernement ou d'avoir subi d'autres formes d'intimidation.

Le rapport est publié sous la bannière de Voices-Voix et ses signataires incluent les dirigeants d'Amnistie internationale, de Greenpeace Canada et l'ancien chef d'Oxfam Canada.

La coalition de 200 organisations et de 500 individus accuse le gouvernement de retirer le financement ou d'intimider autrement les groupes qui sont en désaccord avec lui.

Elle accuse le gouvernement de museler les scientifiques et les fonctionnaires et de dépeindre les Premières Nations comme des menaces à la sécurité nationale.

Par conséquent, est-il écrit dans le rapport, le gouvernement étouffe le débat public sur de nombreux sujets importants.

Le gouvernement est aussi accusé dans le rapport de cibler des dizaines d'organismes caritatifs qu'il juge trop « politiques » à son goût.

Il affirme également que le gouvernement a miné la fonction des avocats du ministère de la Justice en les décourageant d'offrir des avis importants au gouvernement.

Le rapport allègue aussi que le gouvernement s'est battu contre les décisions politiques « fondées sur la preuve », citant Statistique Canada qui a subi une réduction de budget de 30 millions $ et 18 pour cent de son personnel depuis 2012.

Les Canadiens méritent une démocratie dynamique, fait valoir le rapport, et le rôle du gouvernement est de soutenir ceux qui travaillent dans ce but, pas d'écraser leurs tentatives pour avoir une démocratie plus inclusive.






***En collaboration avec Radio Taïga***

**Mairie**

Le maire de Yellowknife, Mark Heyck, tentera d'obtenir un second mandat cet automne.

Le maire en a fait l'annonce lors d'un dîner organisé par la Chambre de commerce de Yellowknife, lundi. Le magistrat féru de médias sociaux a également signifié ses intentions électorales dans un micro-billet sur le réseau Twitter.

Mark Heyck qui avait été élu une première fois en 2012 avait siégé pendant six ans auparavant comme conseiller municipal.

Les élections municipales auront lieu en octobre.

**Élection**

La journaliste et militante féministe Julie Green tentera de ravir la circonscription de Yellowknife Centre cet automne.

Lundi, Julie Green a annoncé son intention de briguer les suffrages dans la circonscription territoriale détenue depuis 2003 par Robert Hawkins.

Julie Green, qui a œuvré auprès de plusieurs organismes locaux venant en aide aux femmes dans le besoin tels que le YWCA et le Centre for Northern Famillies, affirme vouloir faire des enjeux sociaux la pierre angulaire de sa campagne électorale.

Par voie de communiqué, l'ancienne reporter de la CBC indique que la sous représentation des femmes à l'Assemblée législative territoriale a été le facteur déterminant dans son choix de présenter sa candidature.

En 2011, une autre militante pour le droit des femmes, Arlene Haché, avait brigué sans succès la circonscription de Yellowknife Centre.

**Incendie de forêt**

En date du 17 juin, 65 incendies de forêt avaient été recensés aux Territoires du Nord-Ouest depuis le début de la saison chaude. De ce lot, 45 étaient toujours en activité. Ce sont plus de 140 000 acres de terre qui ont été brûlés. Sur l'ensemble du territoire, l'indice d'inflammabilité oscillait de faible à moyen. Il était considéré moyen dans la région de Yellowknife.

**Brutalité policière**

La Gendarmerie royale du Canada de Yellowknife a demandé au service de police de l'Alberta d'examiner une plainte contre un de ses policiers.

La plainte remonte au 7 janvier et a été déposée par un prisonnier dans l'un des blocs de cellules du détachement qui allègue qu'un officier a usé d'une force excessive.

Il s'agit de la deuxième enquête externe en quatre mois impliquant des blessures subies par les prisonniers de la GRC à Yellowknife.

En mars dernier, une femme a été blessée dans une cellule. La GRC répond qu'elle se trouvait seule à ce moment. La vérification externe avait alors exonéré les policiers

Le Service régional de police de Lethbridge va mener l'enquête.

**Le prix de l'électricité à Yellowknife.**

La Société d'énergie des TNO a présenté une demande pour abaisser le tarif qu'elle applique à la société de service public Northland Utilities, qui distribue le courant dans la capitale.

Le tarif passerait de 19,2 cent le kilowatt à 18,7 cent le kilowatt, soit une baisse d'un demi cent.

Si la baisse de tarif est acceptée, Northland Utilities s'est engagé à refiler les économies aux consommateurs.

De part et d'autres de la Commission

# Une nouvelle directrice pour l'école Boréale

**Suzette Montreuil quittera son poste de présidente à l'automne**

***Denis Lord***

La Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest demande au gouvernement ténois de tenir compte du jugement de la Cour suprême du Canada sur l'école Rose-des-Vents dans son offre pour les infrastructures de l'école St-Cyr. Une lettre à cet effet a été postée à la sous-ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gabriela Eggenhofer, le 16 mai, cosignée par l'Association des parents ayants droit de Yellowknife (APADY).

***

Carole McLaughlin deviendra cet automne la nouvelle directrice de l'école Boréale de Hay River. Originaire du Nouveau-Brunswick, Mme McLaughlin a plus de 25 ans d'expérience dans l'éducation. Diplômée de l'Université de Moncton, elle a entre autres enseigné à la polyvalente W.-A. Losier.

***

Une réunion pour voter le budget de la CSFTNO pour l'année 2015-2016 a lieu le 18 juin.

***

Les élèves de la CSFTNO ont eu du succès aux compétitions d'athlétisme qui ont eu lieu à Hay River du 3 au 6 juin dernier. De Boréale, Daphnée Babiuk, Brianna Goodwin et Cassidy Ring sont montées sur le podium. Deux élèves d'Allain St-Cyr se sont aussi illustrés.

***

Les élections aux postes de commissaires et de présidente de la Commission scolaire francophone auront lieu le 19 octobre. Après quatre mandats, la présidente sortante Suzette Montreuil a décidé de ne pas se représenter. Le directeur des élections sera le directeur des Éditions franco-ténoises, Alain Bessette.

***

Les célébrations du 10e anniversaire de l'édifice de l'école Boréale auront lieu en 2015-2016, celle du 20e de l'institution elle-même auront lieu en 2018-2019.

***

Le site Internet de l'école Boréale est en construction. Une présentation a eu lieu afin d'expliquer son mode de fonctionnement, la façon de contribuer au contenu. Le site sera complété fin juin.

***

La Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest présentera au ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation un mémoire sur le rôle et l'importance de la prématernelle. La mise sur pied de cette dernière a été retardée. Plusieurs collectivités se sont plaint du manque de consultation lorsque le gouvernement s'était lancé dans la mise en œuvre des prématernelles.

Contestations scolaires

# Les enseignants qualifient-ils sous l'article 23?

***Jean-Pierre Dubé (Francopresse)***

Lorsque le Nouveau-Brunswick a annoncé une hausse de l'enveloppe égalitaire en éducation française bien en dessous des attentes, les enseignants ont décidé d'actionner. Cette première cause menée par un syndicat fera-t-elle tendance?

Depuis l'adoption de la *Charte des droits et libertés* en 1982, l'habileté de poursuivre relève des ayants droit, les parents. Puis, les conseils scolaires sont devenus partenaires en partageant la charge du dossier juridique.

« Jusqu'au jugement de la Cour suprême dans la cause Mahé, en 1990, les conseils scolaires n'existaient pas, explique Nicolas Rouleau, avocat en droit constitutionnel à Toronto. C'est aux parents que le droit est accordé. Il fallait que les parents soient les meneurs.

« Par la suite, les conseils scolaires sont entrés avec les parents, ajoute le plaideur dans la récente cause de l'école Rose-des-vents, de Vancouver. Ils sont mieux équipés pour documenter la preuve qui est nécessaire, surtout pour les questions d'équivalence. Mais ce n'est pas aux conseils scolaires de décider ce qui est bon, c'est aux parents. » Des enseignants sont toutefois prêts à prendre le relais. Me Ronald Caza représente l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick.

« Il y a beaucoup de preuves pour démontrer que la communauté francophone n›est pas sur un pied d›égalité avec la communauté anglophone pour ce qui est d›une éducation de qualité égale. Le message du gouvernement à toute la communauté francophone, c›est que ça ne vaut pas la peine de continuer à faire des efforts pour préserver notre langue et notre culture. »

Une étude récente a fixé à 11,5 millions l'investissement annuel nécessaire pour « l'enveloppe égalitaire » alors que la province a engagé 2,5 millions pour l'année courante, à comparer au million de l'administration précédente.

Mais le spécialiste en droits linguistiques, Michel Doucet, soutient que les enseignants ne qualifient pas sous l'article 23. « L'Association n'est ni un ayant droit ni une représentante des ayants droit, c'est un syndicat. »

La réponse de Ronald Caza : les enseignants mènent la cause, « mais c'est évident que c'est un litige communautaire. C'est important d'inclure tous les secteurs qui ont des droits à faire valoir. Il y aura certainement un parent et un représentant de la communauté.

Dans un avis d'action déposé à Fredericton le 12 juin, l'avocat précise que ce parent sera Chantal Varin, la directrice générale de l'Association des parents francophones du Nouveau-Brunswick, dont un enfant fréquente l'école française. La Fédération des jeunes sera aussi codemanderesse.

Me Doucet demeure catégorique. « Seuls les parents ou leurs représentants [conseils scolaires ou associations de parents] peuvent mener la poursuite. Qu'il y ait des parents d'impliqués ne donne pas de droit à ceux qui n'ont pas qualité pour agir. L'AEFNB, la Fédération des jeunes et la Société de l'Acadie ne qualifient pas, et la province pourrait demander qu'ils soient radiés de la poursuite. »

Selon Nicolas Rouleau, l'arrivée des enseignants dans l'arène juridique s'explique aussi par les défis du financement. « Les coûts sont hors de contrôle et c'est pourquoi des causes sont assumées par les conseils scolaires. Les gouvernements font tout pour rallonger les procès. C'est franchement scandaleux que les litiges ne peuvent se faire à coûts raisonnables. C'est problématique pour l'accès des parents à la justice. »

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones appuie la démarche de l'AEFNB, a fait savoir le directeur général Roger Paul.

« Nous sommes d'avis que les communautés francophones, notamment celles du Nouveau-Brunswick, ont suffisamment attendu et que l'égalité réelle en éducation est plus que pressante. C'est pourquoi notre fédération est solidaire des parents et des enseignants dans cette cause qui nous interpelle tous.


*L'avocat en droit constitutionnel, Nicolas Rouleau. (Photo : Pape Barristers)*

## Éditorial



*Alain Bessette*

### L'art de camoufler l'information

En prenant connaissance du fait qu'il n'y avait que deux personnes qui ont participé à la soirée de consultation du public tenue en français, je suis retourné vers la publicité de l'événement.

Trop occupé par d'autres tâches plus administratives, je n'avais jeté qu'un coup d'œil distrait à cette publicité. Je la republie ci-contre pour votre référence.

L'objet d'une annonce, donc le sujet principal, doit normalement être visible immédiatement.

On voit qu'un organisme, le gouvernement des TNO, visible grâce à son logo d'ours, nous invite à prendre part à la discussion. On voit même plus bas que ce sont des audiences publiques offertes en français.

Quel est maintenant le sujet de ces audiences publiques? La phrase ayant un gros lettrage en caractères gras nous dit-elle que le sujet serait le transfert des responsabilités qui permet aux Ténois de s'exprimer davantage sur le fonctionnement de la réglementation? Non! Il s'agit simplement un énoncé *plate* sur les raisons qui poussent le gouvernement à « consulter ».

Un peu plus loin, en tout petits caractères, on peut finalement voir que ce seront des audiences sur la façon de déposer des documents pour les projets de fracturation hydraulique. On a souligné ce texte.

Le gouvernement ténois a déjà décidé d'aller de l'avant avec la fracturation hydraulique, sans consultation préalable de la communauté sur une méthode d'exploitation des ressources pétrolières, qui est si risquée qu'au moins quatre provinces ont imposé un moratoire sur ces méthodes en attendant d'obtenir plus de données sur les conséquences environnementales. Ces quatre provinces, dont le Québec et l'Ontario, regroupent plus de la moitié de la population canadienne.

Par contre, pour sauver un peu la face, ce même gouvernement décide de faire des consultations sur la portée des documents à soumettre avant que soient lancés ces projets écologiquement risqués.

Il faut aussi remarquer que le titre, « Prenez part aux discussions », aurait pu être assorti d'un bémol, car il y avait que très peu de temps consacré pour que la population s'exprime sur le cœur du débat, la fracturation.

Quelques francophones avaient assisté à la rencontre de la journée précédente, en anglais. Plusieurs participants étaient repartis frustrés par l'absence de membres du Conseil exécutif et aussi sur le peu de place accordé au public pour « prendre part à la discussion ».

Juste un petit conseil au gouvernement : la prochaine fois que vous tenez un exercice de consultation en français, faites-le sur un thème d'importance et assurez-vous qu'il y a vraiment un dialogue plutôt qu'une simple séance d'information.

## Prenez part à la discussion

Le système de réglementation des TNO permet de préserver l'équilibre entre l'engagement à exploiter le potentiel économique de toutes les régions et la protection des terres et de l'environnement qui ont été la source de subsistance des peuples ténois pendant des générations.

**Le transfert des responsabilités permet aux Ténois de s'exprimer davantage sur le fonctionnement de la réglementation**

Le GTNO propose actuellement une amélioration du dépôt des documents sur les projets de fracturation hydraulique. Si le système est adopté, ces exigences s'intégreront à un système de réglementation proprement ténois qui préservera l'équilibre entre la protection de l'environnement et le développement qui, lui, permet la création d'emploi et d'occasions d'affaires aux TNO. Le projet de règlement définit quatre nouvelles exigences que les entreprises devront respecter lors d'un dépôt de documents. Les voici :

*Nous avons souligné le sujet de la rencontre*

- divulgation des renseignements de base sur les eaux de surface et souterraines;
- divulgation publique;
- description des mesures adoptées pour préserver la qualité de l'air;
- reddition des comptes plus serrée.

**Audience publique en français**

**Le 16 juin 2015, de 16 h à 18 h, à la salle Garnet, au Yellowknife Inn**

**Si vous habitez à l'extérieur de Yellowknife et souhaitez participer à l'audience publique en français, composez le 867-777-7476.**

Renseignez-vous et faites-nous part de votre opinion.

Pour ce faire, venez à notre audience publique, visitez notre site Web au **www.iti.gov.nt.ca** ou faites-nous parvenir un courriel à **HFRegulations@gov.nt.ca.**








C.P. 456, Yellowknife, NT, X1A 2N4
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-6663
Hay River : 77A Woodland Drive, Hay River (TNO)
Tél. : (867) 875-8808
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Denis Lord et Noémie Bérubé
Correction d'épreuve : Anne-Dominique Roy

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 750 exemplaires. L'Aquilon est la propriété des Éditions franco-ténoises/L'Aquilon et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. L'Aquilon est membre de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.







**Représentation commerciale nationale**
**Lignes Agates Marketing**
**1-866-411-7486**






Panel sur la dualité linguistique et la *Loi sur les langues officielles*

# Un gouvernement inactif?

***Alex Antonacci (Francopresse)***

Des vraies réponses de politiciens, des flèches envoyées aux partis adverses, des petites blagues afin de divertir le public, c'est ce que Bernard Trottier, du Parti conservateur du Canada, Stéphane Dion, du Parti libéral du Canada et Yvon Godin, du Nouveau Parti démocratique, ont livré aux minorités francophones du Canada lors du panel sur la dualité linguistique et la *Loi sur les langues officielles* jeudi dernier à l'Université d'Ottawa.

De son traditionnel franc parler, Stéphane Dion a clairement dénoncé l'inactivité du gouvernement dans le domaine de l'éducation. Il a même accusé le Parti conservateur de ne pas être transparent : « Il faut que ça cesse, la manipulation des conservateurs, c'est de la fraude », a-t-il manifesté. Le député de Saint-Laurent-Cartierville au Québec a indiqué que le gouvernement a investi 120 millions $ dans la Feuille de route pour les langues officielles afin d'aider les immigrants du pays, mais que 99 % du temps, ces immigrants apprenaient l'anglais. « C'est vous qui avez un chiffre artificiellement gonflé », a-t-il lancé au public.



*Une centaine de personnes ont assisté au débat qui avait lieu à l'Université d'Ottawa. (Alex Antonacci)*

**Enfin une réponse?**

La présidente de la FCFA, Marie-France Kenny, s'est directement adressée aux panélistes afin de connaitre la position officielle de leur parti respectif sur la question de la *Loi sur les langues officielles*. M. Bernard Trottier, qui a été le seul panéliste à faire son discours d'ouverture dans les deux langues, s'est contenté de rappeler qu'une loi doit être en tout temps respectée : « L'application de la *Loi sur les langues officielles*, ce n'est pas négociable, c'est la loi et elle est appliquée. Chaque ministère doit l'appliquer. »

Stéphane Dion, l'ancien chef du Parti libéral du Canada, a avancé le point de vue suivant : « On doit appliquer la *Loi sur les langues officielles*, mais on ne doit pas juste la respecter, on a aussi un devoir de la promouvoir, c'est écrit dans la Loi. ». Il a même ajouté qu'il travaillait présentement sur le dossier : « J'ai développé plusieurs angles d'attaque qu'on pourrait travailler ensemble si Monsieur Trudeau obtient le mandat. Il va falloir renforcer la Loi et la mettre en application. »

M. Yvon Godin, quant à lui, n'a pas voulu parler pour son chef : « Si tu poses la question à moi, c'est oui. Je serais déçu par exemple si le chef ne le ferait pas. On est le parti qui a mis la Loi dans la chambre des communes […] j'ai confiance en mon chef. » L'Acadien du Nouveau-Brunswick a lui aussi réitéré le fait que son parti apportera des changements importants pour les communautés minoritaires du pays si son parti prenait le pouvoir.

**Des solutions**

M. Dion a détecté un manquement important à la Chambre des communes : « Il n'y a pas de leadership dans le gouvernement, il n'y a plus de ministre sur les langues officielles depuis neuf ans. » Il croit d'ailleurs que c'est le premier ministre qui doit s'assurer que la Loi est respectée : « C'est lui qui doit prendre les décisions et nommer un ministre responsable. »

Pour M. Godin, des conséquences devraient être donnés aux institutions qui ne respectent pas la règle : « Je pense qu'on devrait donner des contraventions à ceux qui violent la Loi. [...] Je crois même que le commissaire [aux langues officielles] devrait pouvoir amener en Cour une institution. »

Finalement, pour ce qui est de M. Trottier, rien n'est alarmant dans le dossier selon le député d'Etobicoke-Lakeshore, en Ontario : « Le commissaire fait un excellent travail. Il est tout de même important de soulever les points négatifs. [...] Le gouvernement veut toujours s'améliorer. »

Hay River

# Michael St-John coupable d'agressions sexuelles sur mineur

***Noémie Bérubé***

Michael St-John de Hay River aurait attouché sexuellement à maintes reprises une jeune fille, sur une période de 10 ans.

C'est la conclusion à laquelle est parvenu un jury en Cour suprême territoriale, à Hay River, le 11 juin.

Selon le témoignage vidéo de la victime présenté en preuve au procès, les agressions auraient débutées alors qu'elle était âgée de cinq ans.

St. John fait face à une peine allant jusqu'à dix ans d'emprisonnement. Il a été libéré sous conditions strictes jusqu'à ce que la sentence soit entendue.

Michael St-John n'est pas autorisé à entrer en contact avec sa victime ou toute personne de moins de 16 ans et doit rester à la maison en tout temps sauf entre dix heures et midi.

Une autre accusation d'agression sexuelle a été déposée envers l'individu. Un procès pour cette accusation devrait avoir lieu à Yellowknife en novembre prochain.

**Démission**

Celui qui agissait à titre de commissaire à la Commission scolaire francophone des TNO depuis près de 15 ans a démissionné de son poste, le 12 juin.

Dans un bref communiqué de presse, la Commission scolaire a indiqué regretter « le contexte » entourant la démission du commissaire.

Le siège occupé par M. St. John restera vacant jusqu'aux prochaines élections scolaires, lesquels auront lieu en octobre prochain.

**Implication**

L'homme bien connu pour son implication dans la communauté francophone agissait notamment comme entraîneur de natation.

Deux ans avant de siéger au conseil exécutif de la Commission scolaire francophone, il faisait partie du conseil de parents. Le commissaire travaillé avec l'Association franco-culturelle de Hay River et la Fédération franco-ténoise afin de promouvoir la francophonie à l'échelle de la région et du pays.

L'ancien enseignant de sciences a été nommé commissaire scolaire dès la fondation de la commission scolaire en 2001.

Il a également agit à titre de coordonnateur des services en français pour l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River.

Entreprenariat

# Les plaisirs de l'alchimie

**À la recherche de la recette ultime**

*Denis Lord*




Biologiste, la madame, mais portée sur l'artisanat : après la peinture, la poterie et le feutrage, Caroline Lafontaine s'est lancée l'an passé dans la fabrication de savons, alliant à l'hygiène les joies de l'inventivité et les plaisirs de la sensualité.

La mère et la grand-mère de Caroline faisaient, à l'extérieur dans un grand chaudron, du savon avec du gras animal. Caroline a joint la tradition lors d'un moment de solitude à Fort Simpson il y a quelques années, faisant venir un kit de production. Le nom de sa compagnie est d'ailleurs NWT Daahtleh, ce dernier terme signifiant « savon » en esclave du Sud, la langue de Fort Simpson.

Caroline fabrique aujourd'hui près d'une vingtaine de variétés de savons, en plus des boules pour le bain. Étonnamment, elle n'a fait aucune étude de marché, mais les ventes vont très bien, assure-t-elle. On retrouve ses créations au marché fermier de Yellowknife et à la galerie Down to Earth. En outre, elle offre un service de commandes pour des événements spéciaux.

Caroline Lafontaine vient de recevoir une subvention du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement pour l'appuyer dans la production et le marketing. « C'est cette année que je vais voir si ça peut être rentable », dit-elle. Une partie des profits est versée à l'école Charles Tetcho de Sambaa K'e (Trout Lake), dont les enfants ont bénéficié du savoir de Caroline et participent parfois à la fabrication des savons.

**Laboratoire**

La patronne de NWT Daahtleh retrouve dans la fabrication de savons les mêmes plaisirs olfactifs et visuels que ceux de la cuisine (pour le gustatif, on laisse tomber). Plusieurs ingrédients potentiels — huile de riz, curcuma et autres — sortent d'ailleurs tout droit des armoires de cuisine.

Un savon, explique Caroline Lafontaine, peut être constitué de quatre types d'ingrédients : additifs, huiles, liquide et enfin, soude caustique. « Les huiles, ajoute-t-elle, ont des propriétés différentes : l'huile de coco, par exemple, nettoie davantage que celle d'olive. Elle peut être remplacée par du gras animal, ou encore du beurre de karité ou de mangue. »

Le savon se créée lorsque la soude caustique, diluée dans un liquide, se mélange au corps gras. Étape cruciale, où il faut se protéger avec des gants et des lunettes, et bien doser les produits, sous peine de brûlures pour les usagers.

Le reste est affaire de couleurs et d'odeurs de propriétés thérapeutiques. On peut ajouter de l'argile, dont la faculté est de capter le gras, ou encore des épices, des couleurs synthétiques ou naturelles. On laisse ensuite maturer le savon, jusqu'à six mois dans le cas d'une saponification à froid. « Plus ton savon est vieux, plus il devient doux », indique Mme Lafontaine.

**Création**

« J'aime beaucoup la partie création, avoue Mme Lafontaine. Tu ne sais pas toujours comment les produits réagiront. Tu dois être prêt. Sur deux heures de préparation, il y a un quinze minutes où le savon se fait vraiment. C'est ce qui vient avant et après [comme l'emballage] qui est long. »

Quelles sont les variétés de savon les plus populaires de NWT Daahtleh? Gruau, lait et miel, et lavande, répond Caroline Lafontaine sans hésiter. « À cause de leurs vertus calmantes, » suppute-t-elle. Alors que ses concurrents utilisent un maximum de trois huiles ou corps gras différents, elle en prend entre quatre et huit. C'est sa touche. Mais elle affirme ne pas avoir trouvé encore la recette ultime.




*Journée fort occupée pour Cynthia Simmons, d'origine métisse, qui a participé en compagnie de sa mère à la cérémonie soulignant la graduation des finissants d'origine autochtone, avant de se rendre à la cérémonie de l'école Allain St-Cyr.*
*(Photo : Alain Bessette)*



*Rassi Nashalik, ancienne animatrice de la CBC, a participé à la cérémonie du feu, d'origine inuite, dans le cadre de la graduation des finnissants d'origine autochtone.*
*(Photo : Alain Bessette)*

*L'école Allain St-Cyr a reçu la visite de Diane Boudreau dans le cadre d'ateliers portant sur l'art Dené, les 9 et 10 juin dernier. La classe de 5 et 6e s'est amusée à créer des chiens de traîneaux et des pêcheurs sur la glace. (Photos : Noémie Bérubé).*

École Allain St-Cyr

# Concilier l'art et l'histoire

**L'instant de deux heures, les élèves de l'école Allain St-Cyr ont pu bricoler à la manière dénée.**

***Noémie Bérubé***

Les 9 et 10 juin, en collaboration avec l'artiste francophone Diane Boudreau, les élèves se sont amusés à reproduire des objets ou des utilités quotidiennes du peuple déné.

L'enseignant de 5 et 6e année, Michel Bilodeau, soutient que ces périodes d'art plastique ont été consacrées à l'art autochtone suite aux activités du programme en lien avec les Autochtones.

Avant de commencer les bricolages, Diane Boudreau s'assure de renseigner les élèves sur l'histoire et l'usage que font les Autochtones de ces objets pour qu'ils comprennent bien leur rôle. Pour ce faire, elle se rend au musée pour emprunter des artéfacts au ministère de l'Éducation.

Diane Boudreau tient à mentionner qu'elle ne fait pas partie des Premières Nations, mais que son expérience dans de nombreux festival en leurs présences lui offre l'expertise afin de pouvoir donner des ateliers.

« J'aime ça et j'apprends beaucoup en donnant des ateliers. C'est toujours surprenant-ce qui sort comme projet et en même temps, je suis contente que l'école engage des artistes pour donner des ateliers occasionnellement », souligne-t-elle.

**Différents projets pour tous**

Toutes les classes visitées par Diane Boudreau n'avaient pas le même objectif à réaliser vu leurs différentes habiletés.

Les petits de la maternelle ont créés des mocassins. La classe de 1ère année à reçu la mission de produire une murale de petits fruits, tandis le groupe de 2 et 3e année ont confectionnés, des mitaines et mocassins accompagnés de peau de lapin. Des colliers et bracelets étaient au menu de la classe de 4e année et la création de traîneaux de chiens avec des retailles de feutre a été confiée au groupe de 5 et 6e année. Ces derniers ont même eu la possibilité de concevoir des personnages pêchant sur la glace puisque l'atelier d'art de Mme Boudreau avait également présenté l'an dernier.

Clara Bilodeau, élève de 5e année explique le projet que Mme Boudreau leur a proposé :

« Au début, il fallait tracer les chiens et les modèles et après il fallait les découper et on les a collé. »

Les jeunes ont bien aimé leur expérience. Jacob Ives, 6e année, raconte ce qu'il a préféré : « J'ai adoré, ce que j'ai préféré c'est découper. »

De son côté, le jeune Alexis Démétré, 5e année, est content du résultat final et l'accrochera dans sa chambre.

Diane Boudreau a laissé savoir que son atelier d'art situé à Yellowknife sera ouvert cet été, mais seulement à compter du mois d'août. Entre temps, elle animera des classes dans les collectivités des TNO, notamment à Jean Marie River, Nahanni Butte et participera au festival Open Sky de Fort Simpson.



*La classe de 4e a eu la tâche de fabriquer des colliers ainsi que des bracelet composés de billes et plumes.*

# Le Club de Bicolo

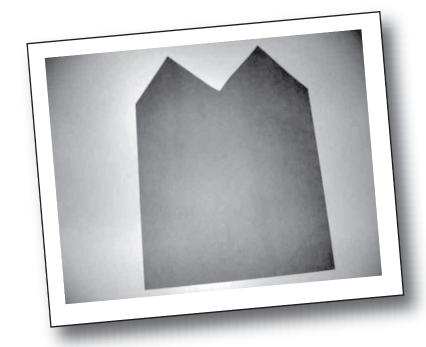
Bricolage

## Carte avec cravate pour la fête des Pères

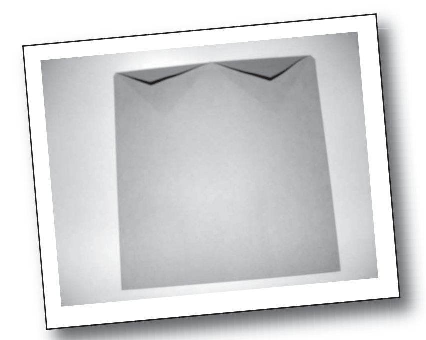
### Matériel :

- du papier de bricolage (couleurs au choix)
- des ciseaux
- des crayons ou des marqueurs
- de la colle
- des petits boutons ou des perles

1. Choisir une couleur de papier bricolage pour la chemise. Découper le haut du papier en forme d'un « M »



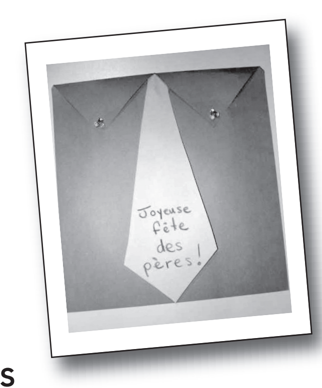
2. Plier la partie en forme d'un « M » pour faire un col.



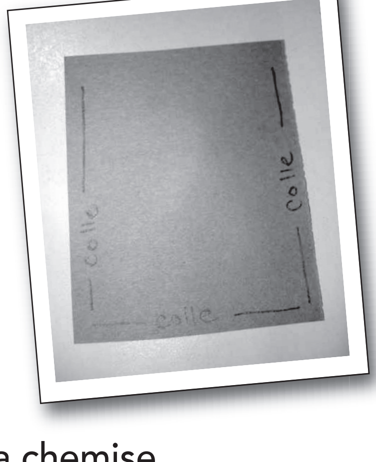
3. Dessiner une ligne verticale au milieu de la page. Coller des boutons ou des perles, ou bien dessiner des boutons sur la chemise.



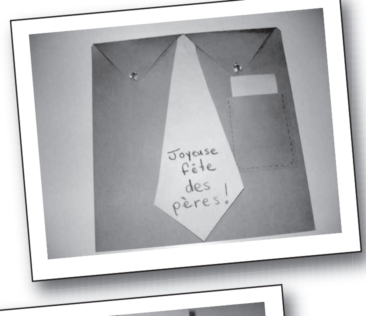
4. Découper une cravate en papier de bricolage (ou autre matériel disponible chez toi). Coller le haut de la cravate entre les deux points du col. Coller les deux points du col à la chemise et coller des boutons ou perles, ou bien dessiner des boutons.




5. Découper un rectangle de la même couleur que la chemise pour faire une poche. Mettre de la colle sur 3 des 4 côtés pour laisser la place pour le mouchoir. Coller la poche sur la chemise.



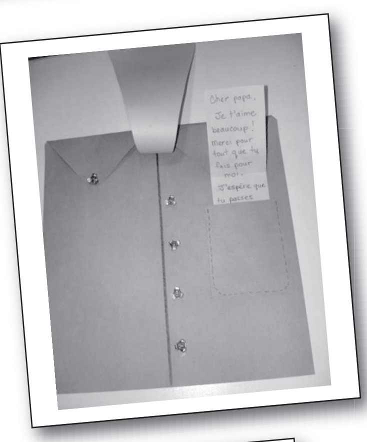

6. Découper un mouchoir rectangulaire en utilisant une autre couleur. Assurer qu'il est assez petit pour rentrer dans la poche.

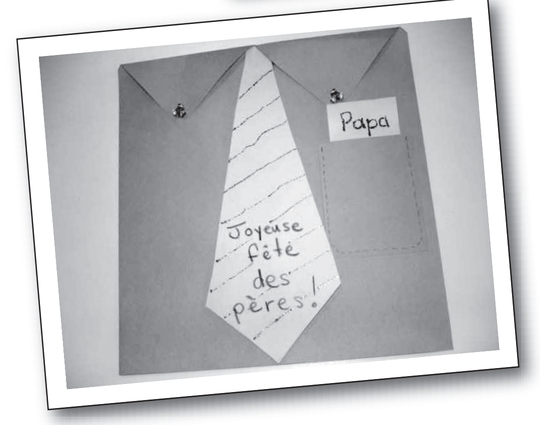






7. Écrire un message à l'intérieur du mouchoir, sur la cravate, ou sur la chemise en-dessous de la cravate.





Parler franglais

# Entre ingéniosité et insécurité

**Notre avenir sera-t-il franglais? Cinq chercheurs débattent de l'enjeu dans l'édition courante de la revue internationale *Argument*. En milieu minoritaire, c'est plutôt complexe.**

*Jean-Pierre Dubé (Francopresse)*

« C'est tout un débat, soutient le directeur de la revue, François Charbonneau. Quelqu'un qui n'aurait appris que le franglais ne connaîtrait pas les mots pour s'inscrire dans la norme. C'est le risque de se couper du reste de la francophonie. Mais si on insiste trop sur la norme, on rend cette langue étrangère. On est dans la tension entre les deux et on va le rester. C'est notre condition.

« Sur le long terme, toutes les langues sont le produit du métissage, souligne le professeur de l'Université d'Ottawa. Ça n'a pas pris de temps après la Conquête pour constater une différence entre le français parlé en France et au Canada. C'est vrai pour l'anglais aussi qui est composé de 60 % de mots français. Les gens parlent comme ils parlent. »

Pareillement pour les artistes. « Ça sort dans la langue que ça sort, convient Nathalie Bernardin, directrice générale de l'Association professionnelle de la chanson et de la musique (APCM). Ce n'est pas de l'assimilation ni une question de marché. C'est un choix conscient de garder des mots anglais dans une chanson au lieu de les traduire, parce qu'on est confortable dans les deux langues.

« Ça cause des malaises intergénérationnels, explique-t-elle. Une génération d'artistes a milité pour nos institutions, comme la gestion scolaire. La suivante qui a grandi dans cette réalité est à l'aise avec les deux langues. C'est une expertise qui différencie les artistes de la francophonie canadienne. »

**Une autre avenue**

La tension linguistique résulte d'une volonté de se particulariser, selon le professeur Charbonneau. « Dans l'Outaouais, on utilise l'expression 'se faire lutter par un char', ce qui signifie 'se faire frapper par une voiture'. On dit *chouclaque* au lieu de soulier. Mais plus on se particularise, plus on s'éloigne de la norme.

« En milieu minoritaire, estime le chercheur, le franglais se présente souvent comme une alternative. Si c'est dix ou 100 mots, ce n'est pas grave. Mais si vous utilisez le mot *overpass* sans savoir comment ça s'appelle en français, vous ne comprendrez pas si j'utilise le mot viaduc en classe. C'est un drame. »

Pour Ronald Boudreau, directeur des Services aux francophones de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, le danger est tout autre. « Si on s'inquiète de la qualité de la langue en France ou au Québec, on a la capacité d'améliorer la situation. En milieu minoritaire, quand on intervient pour dire aux jeunes qu'ils parlent mal, on crée de l'insécurité. Leur réaction est de parler anglais.

**Insécurité**

« Si je suis pas bon au golf et que je me fais écœurer chaque fois que je joue, lance-t-il, je vais choisir un autre sport. L'anglais est facile, il n'y a pas d'insécurité et on est tolérant des variations.

« L'insécurité linguistique qu'on développe chez nos jeunes est en train de nous tuer. Carrément. Le problème numéro un dans les écoles, reconnait Ronald Boudreau, c'est qu'on parle anglais dans les corridors et dans les classes. » Contrairement à ce qui se passe en France ou au Québec.

« Je sais ce que c'est, déclare Nathalie Bernardin : les jeunes parlent anglais même si on passe la journée à leur dire de parler français. L'idée de diaboliser l'utilisation de l'anglais n'est pas nécessairement la meilleure voie à prendre.

« Le fait de continuer à vivre en français, dit-elle, ce n'est pas parce que l'anglais est absent. On peut valoriser le français et sans dévaloriser l'anglais. On a des artistes qui ont fait la paix avec ces deux mondes-là. Ce confort avec sa dualité a tendance à faire très peur dans le milieu de l'éducation. »



*Le directeur des Services aux francophones de la FCE, Ronald Boudreau : « En milieu minoritaire, l'insécurité linguistique est en train de nous tuer. » (Photo : FCE)*

Selon François Charbonneau, le système scolaire génère une nouvelle fierté pour le français. « On a des profs extraordinaires qui maîtrisent la langue. Mais on laisse de plus en plus au système éducatif la responsabilité de l'enseigner. » Il se souvient d'une maternelle où deux enfants sur 16 parlaient français.

« À la limite, il faut se réjouir que des francophones parlent le franglais, estime le professeur, autrement ils parlent anglais. Les artistes qui chantent en franglais sont capables de parler français. Les gens sont capables de parler les deux. »

La FCE a lancé une pédagogie pour renforcer l'autonomie linguistique. « On a développé des exemples de situation où les jeunes sont corrigés et insécurisés. On propose aux enseignants des mécanismes qui leur permettent d'en parler avec eux et de les emmener à prendre conscience de leur réaction. Pour que le choix de la langue soit une décision éclairée. »

Dépenses au Sénat

# Sibbeston dans l'eau chaude

**Le sénateur des TNO aurait réclamé pour plus 50 000 $ pour des dépenses non admissibles.**

*Batiste Foisy*

Le sénateur des Territoires du Nord-Ouest, Nick Sibbeston, est nommé dans le rapport du vérificateur général sur les dépenses injustifiées au Sénat.

Nick Sibbeston se retrouve parmi une trentaine de sénateurs canadiens sur la sellette pour avoir fait des réclamations de frais pour des dépenses sans lien avec leurs fonctions. Il ne fait pas partie des neufs sénateurs dont le dossier a été remis à la Gendarmerie royale du Canada.

Selon le rapport du vérificateur général, le sénateur Sibbeston aurait accumulé plus de 50 000 dollars en dépenses injustifiées. Ces dépenses couvrent plus d'une centaine de factures de différentes natures.

La majorité de ces dépenses sont liées aux déplacements du sénateur. Dans tous les cas, il s'agit de frais pour lesquels il n'a pu être démontré qu'ils avaient été encourus lors de voyages de fonction.

Le vérificateur général a déterminé que certains des déplacements facturés aux contribuables étaient, sans équivoque, des voyages personnels, par exemple pour le déplacement de son épouse pour rendre visite à des membres de la famille.

Selon le rapport, le sénateur avait aussi l'habitude de faire de longues escales à Yellowknife lorsqu'il voyageait entre Ottawa et sa résidence personnelle de Fort Simpson. Près de 5 000 dollars ont été facturé au Sénat pour les dépenses du sénateur et de son épouse lors de ces passages prolongés dans la capitale.

Le sénateur Sibbeston a en outre accumulé pour près de mille dollars en frais de taxi pour des déplacement personnels à Ottawa et pour environ 1 500 dollars en frais de téléphonie pour des appels et messages texte effectué par quelqu'un d'autre que lui-même et sans lien avec ses fonctions de sénateur.

Le sénateur d'allégeances libérales représente les Territoires du Nord-Ouest à la Chambre haute depuis 1999. Il a été premier ministre des TNO de 1985 à 1987.

Le sénateur du Yukon, Dennis Patterson, lui aussi un ex-premier ministre des TNO, est aussi nommé dans le rapport du vérificateur général. Il aurait facturé pour près de 23 000 dollars de frais non admissibles.

*L'Aquilon* a bien tenté de joindre le sénateur Sibbeston pour lui offrir l'occasion de donner sa version des faits. Or, il ne nous avait pas rappelés au moment d'aller sous presse.

Cultures et langues autochtones

# Les francophones solidaires et oppresseurs

*Jean-Pierre Dubé (Francopresse)*

Le régime de génocide culturel lancé en 1870 quand la bureaucratie fédérale s'est imposée dans les vastes régions du Nord-Ouest aura duré plus d'un siècle. Comment les Canadiens français se sont-ils comportés envers les Autochtones?

L'année 1870 est un point tournant dans l'histoire : des ultranationalistes ontariens ont envahi l'Ouest, avec l'appui d'Ottawa, pour prendre la place des Indiens et des Métis. Une intention britannique semblable avait présidé en 1755 à la Déportation des Acadiens.

« On parle de génocide, déclare le président de la Société nationale de l'Acadie, René Légère, d'une tentative d'élimination complète. L'action prise était de séparer le noyau familial, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, et de les envoyer loin de l'autre pour qu'ils ne se retrouvent jamais.

« Des Acadiens en Louisiane ont été battus à l'école quand ils parlaient français, rappelle-t-il. D'autres devaient écrire mille fois au tableau : *I will not speak French anymore*. » Le porte-parole n'est pas surpris par l'expression de « génocide culturel » employé pour décrire l'expérience des pensionnats. Mais il est fier des liens tissés avec les Autochtones.

« On a signé des ententes de réconciliation avec eux, on s'est engagés à réaliser des projets ensemble. Chaque fois qu'on tient un événement culturel important, on se fait un devoir d'inviter les Premières Nations. »

Les pensionnats ont permis d'arracher quelque 150 000 enfants de leur famille et de les entasser dans pour éliminer leur identité tout en exploitant leur labeur. Après six ans de travaux, le rapport intérimaire de la Commission vérité et réconciliation a été publié le 2 juin.

Avons-nous agi de façon honorable? D'abord oui : les traités entre Français et Premières Nations ont été faits entre égaux pour assurer une coopération vitale. Dans un texte publié par *Le Devoir,* la professeure Corrie Scott, de l'Université d'Ottawa, dénonce néanmoins le discours selon lequel la francophonie d'Amérique serait le fruit d'une aventure coloniale ayant permis aux civilisés d'explorer la nature sauvage.

« Les Francophones ont été sans doute solidaires *et* oppresseurs, explique-t-elle, mais on tend à célébrer la solidarité et à cacher les abus. » La professeure adjointe à l'Institut d'études féministes et de genre ne voit pas, dans l'union des Européens et des femmes indiennes, qu'un symbole d'amitié entre les peuples. Elle y perçoit aussi « le signe de la longue histoire de violence faite aux femmes autochtones ».

Les francophones ont un intérêt à se réconcilier avec les Autochtones, estime Corrie Scott. « Malgré les injustices que les Premières Nations ont subies et continuent à endurer, les savoirs des communautés autochtones sont complexes et riches et joueront un rôle important dans un avenir prospère.

« Comme principe de base, soutient-elle, les non Autochtones devraient assurer leur propre rééducation en ce qui concerne leur histoire collective — il faut corriger la désinformation et aller au-delà du déni. Et il faudra appuyer les nombreux efforts déployés par les communautés autochtones et soutenir leur guérison à tous les niveaux. »

Des efforts sont déjà déployés dans plusieurs provinces. En Ontario, le Bureau de l'éducation des Autochtones a été créé en 2007. Une gestionnaire du Centre franco-ontarien des ressources pédagogiques, Jacqueline Boulianne, avait alors été déléguée pour coordonner les stratégies du Bureau auprès des conseils scolaires francophones.

Pêcheries

# Vers le marché albertain

**CanNor approché pour le financement de l'usine de Hay River**

*Denis Lord*

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement mène de front deux négociations pour relancer l'industrie de la pêche aux TNO. La première vise à obtenir du financement du gouvernement fédéral pour construire une nouvelle usine de transformation de poisson à Hay River. La seconde interpelle la Fédération des pêcheurs des Territoires du Nord-Ouest et l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) pour obtenir de ce dernier l'accès au marché albertain.

Le ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (le MITI), David Ramsay, a rencontré la ministre de Pêches et Océans Canada, Gail Shea, à deux reprises, dont la dernière fois en janvier dernier. Il a également rencontré, début juin, la ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor), Leona Aglukkaq. Il cherche les 3,5 M$ manquants pour construire la nouvelle usine, clé de voûte d'une industrie de la pêche prospère. « Nous croyons, dit M. Ramsay, que CanNor est potentiellement un gros partenaire pour l'usine. »

Le plan est que la nouvelle usine soit la propriété de la Fédération des pêcheurs des Territoires du Nord-Ouest, mais à écouter les différents intervenants dans ce dossier, on comprend qu'il pourrait y avoir partenariat. Comme il y a peu d'argent à faire avec du poisson non transformé, l'objectif de l'usine est de fournir des produits à valeur ajoutée. Là encore, on comprend que la nature des opérations peut varier en fonction du financement et des débouchés, depuis le filetage jusqu'au fumage.

Gestionnaire en économie traditionnelle, agriculture et pêcherie au MITI, John Colford estime que la nouvelle usine sera construite en 2017.

**Marchés**

Aux Territoires du Nord-Ouest, en 2014, on a pêché moins du tiers du quota autorisé. Il y a donc du potentiel pour investir davantage le marché local et extérieur. Le gouvernement ténois et la Fédération des pêcheurs des TNO négocient actuellement avec l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) pour obtenir l'accès au marché albertain.

John Colford fait valoir que grâce à sa proximité géographique avec l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest sont plus à même d'alimenter ce marché que l'Office, situé à Winnipeg. En fait, selon les villes, les distances se ressemblent beaucoup et dans certains cas, comme Medecine Hat, elles avantagent l'OCPED.

Les Territoires du Nord-Ouest peuvent aussi renflouer en volume l'OCPED, fondé en 1969. Des cinq membres initiaux, le Nord de l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, il ne reste plus que ces deux derniers. La pêche commerciale a cessé en Alberta en 2014. Elle ne représentait que de 3 à 4 % du volume reçu à l'usine de transformation de l'OCPED à Winnipeg selon l'organisme, mais les TNO pourraient tirer profit de cette défection alliée aux autres départs.

En vertu de le *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, les TNO ne peuvent actuellement pas exporter ou vendre leur poisson dans d'autres provinces ou territoires. Dave Bergunder, directeur des opérations sur le terrain de l'OCPED, a confirmé que des négociations étaient en cours pour le marché albertain. L'Office pourrait en conserver une part. Quoi qu'il en soit, assure-t-il, l'organisme demeurera, un partenaire de la Fédération des pêcheurs des TNO. Il a participé à l'élaboration de la stratégie ténoise en matière de pêcheries. « La Fédération vendra localement et à l'extérieur et nous serons un de leurs clients », de dire M. Bergunder.

Ni l'OCPED ni le MITI n'ont donné à *L'Aquilon* une estimation de ce que représente l'Alberta en matière de ventes.

Les TNO cherchent également à recruter des pêcheurs albertains mis au chômage par la fermeture de pêcherie commerciale. « Je pense qu'il y en a quatre ou cinq chez nous actuellement », croit John Colford. Il ajoute qu'un pêcheur albertain, Doug Clayton, agit à titre de contact entre ses homologues et les TNO.

À l'Assemblée législative lors de la dernière session, David Ramsay a dit anticiper que d'ici cinq ans, l'impact économique de l'industrie de la pêche pourrait décupler et générer plus de 200 emplois. Il a ajouté que les revenus des pêcheurs devraient augmenter de 50 %.

La Fédération des pêcheurs des TNO ne nous a pas rappelés.



*Le copropriétaire de la pêcherie Great Slave Fish Products à Yellowknife, Henry Jewer. (Denis Lord)*

# Nouvelle chanson thème pour Unis TV

*Sylvie Mousseau (Acadie nouvelle)*

MONCTON – Une chanson de Radio Radio qui rend hommage à la francophonie canadienne appuiera la nouvelle campagne de promotion de la chaîne Unis TV.

Intitulé tout simplement *Unis*, cet hymne original composé par le duo acadien parcourt les particularités linguistiques des francophones des différentes régions du pays. Il reflète les expressions et les accents qui colorent la langue française. Dominique Cornellier de la chaîne Unis explique que Radio Radio s'est avéré le groupe idéal pour cette campagne. Parmi les concepts qui leur ont été présentés, ils ont choisi d'y aller avec la formation acadienne. Leur but est de créer un élan autour de la nouvelle chaîne qui célébrera son premier anniversaire d'entrée en ondes en septembre prochain.

« Radio Radio a embarqué avec nous et ils étaient très enthousiastes parce que c'est un groupe qui rayonne partout au pays », a déclaré Mme Cornellier, extrêmement ravie du résultat. Quand Radio Radio leur a fait entendre leur composition, les responsables de la chaîne l'ont acceptée telle quelle. Aucun changement n'a été apporté à la pièce.

Sur une mélodie entraînante et des rythmes ensoleillés, la chanson nous présente la diversité de la langue française et les expressions rattachées à chaque communauté au pays.

« Au Canada, on peut nommer le même objet de 12 façons différentes. »

Gabriel Malenfant, de Radio Radio, estime que la collaboration entre Unis et le groupe acadien est un *match* naturel. « Nous avions participé à leur lancement officiel l'année passée, puis on trouve que c'est une belle cause de vouloir prêter une chanson à une station qui a la vocation de faire rayonner la francophonie hors Québec. Je pense qu'on a été choisis pour représenter cette francophonie. On la défend bien, non seulement avec notre parler, mais avec notre esprit et notre humour », a soutenu le chanteur.

Celui-ci raconte qu'ils ont publié un message sur leur site Facebook invitant leurs admirateurs à leur envoyer des régionalismes. Ces expressions ont contribué à l'écriture de la chanson.

« C'est le message sur notre site qui a obtenu le plus de réponses dans toute notre carrière. Il y a vraiment une fierté qui existe pour les régionalismes », a exprimé Gabriel Malenfant, qui depuis le départ d'Alexandre Bilodeau, s'est mis à la création de chansons.

« C'est toujours un peu délicat de faire des chansons commissionnées, mais nous nous sommes approprié la thématique. C'est quelque chose qu'on aime, sans faire de compromis », a poursuivi l'artiste.




Dévoilée lundi, la pièce qui est téléchargeable à partir du site Web d'Unis TV sera diffusée sur diverses stations radiophoniques partout au pays. Radio Radio, qui sera en spectacle notamment aux Francofolies de Montréal et à la FrancoFête de Toronto cet été, inclura cette chanson dans son répertoire. La chanson accompagnera la promotion des émissions de la saison d'automne.



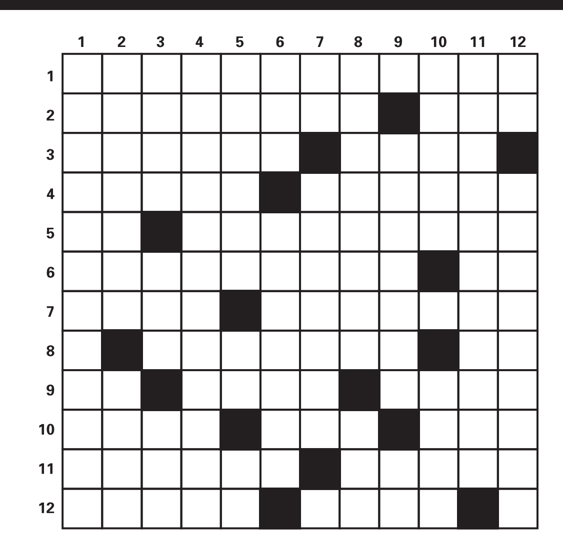
### Nouveau disque de Radio Radio?

Le duo qui sortira un nouveau vidéoclip sur la chanson *Boomerang* tirée de leur plus récent disque *Ej feel zoo*, cette semaine, travaille aussi à la production d'un premier album en anglais, qui devrait paraître au printemps 2016. Gabriel Malenfant déclare que le duo avait tout simplement envie de se lancer un nouveau défi. Ils ont réalisé l'enregistrement dans un loft à New York.

« À Moncton, on finit par grandir avec des Anglais et on se laisse inspirer par la culture américaine », a indiqué le chanteur, évoquant ainsi leur motivation à tenter une première incursion dans la langue de Shakespeare.

## MOTS CROISÉS

**Nº 378**



**HORIZONTALEMENT**

1- Fantaisie débridée.
2- Devient amoureux (S') – Petit nombre de paroles.
3- Accordai une récompense à. – Prénom masculin.
4- Résiliation d'un bail. – Sort du sommeil.
5- Personnel. – Qui s'applique à tous les cas.
6- De façon compacte. – Réal Ouimet.
7- Eau-de-vie. – Demanderai avec insistance.
8- Faire de la publicité énorme. – Ida Genest.
9- Dupé. – Héroïne légendaire grecque. – Possessif.
10- Relatif au raisin. – Habitant. – Fait partie du gros bétail.
11- Menstrues. – Très petite quantité.
12- Manteaux courts en laine. – Refus d'accorder ce qui est dû.

**VERTICALEMENT**

1- Qui commettent des vols accompagnés de destruction.
2- Mettre les rênes à un cheval. – La principale des îles Wallis.
3- Qui est sans valeur. – Pianiste français (1890-1956). – Animé, fait agir.
4- Emmerde.
5- Dans la Loire. – Fleuve d'Italie. – Préposition.
6- Bôme. – Antilopes.
7- Conjonction. – Commune de Belgique.
8- Jour de la nouvelle lune. – Commune des Alpes-Maritimes.
9- Port du Luxembourg. – Personnel.
10- Fiels des poissons. – Ville de Roumanie.
11- Rempliraient avec excès.
12- Conjonction. – Qui sont loin dans le temps ou dans l'espace.

**RÉPONSE DU Nº 378**



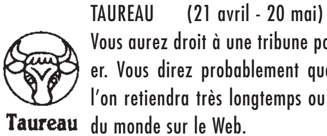
## Horoscope

**SEMAINE DU 21 AU 27 JUIN 2015**

**Signes chanceux de la semaine : Capricorne, Verseau et Poissons**




BÉLIER (21 mars - 20 avril)
Soucieux de votre santé, vous ressentirez le besoin de posséder une belle silhouette, ne serait-ce que pour la saison estivale. Ce sera une excellente période pour entamer un régime.




TAUREAU (21 avril - 20 mai)
Vous aurez droit à une tribune pour vous exprimer. Vous direz probablement quelque chose que l'on retiendra très longtemps ou qui fera le tour du monde sur le Web.




GÉMEAUX (21 mai - 21 juin)
De grands projets s'organiseront à la maison et dans votre couple. Vous pourriez décider de cohabiter avec un nouveau partenaire et fonder une famille, même reconstituée.




CANCER (22 juin - 23 juillet)
Vous serez tenté d'exprimer haut et fort ce que les autres pensent tout bas. Mais votre sagesse et votre maturité devraient vous aider à bien peser vos mots et à dire les choses avec diplomatie.




LION (24 juillet - 23 août)
Vous aurez un peu de difficulté à contrôler vos dépenses lorsque vous entrerez dans une magnifique boutique. Un mode de vie plus spirituel serait une option très intéressante.




VIERGE (24 août - 23 septembre)
Vous devriez réussir à accomplir un brillant exploit. Célibataire, votre âme sœur sera au rendez-vous. Ou alors vous commencerez à parler d'avenir avec votre nouveau compagnon.




BALANCE (24 septembre - 23 octobre)
L'important, c'est la santé, dit-on! Vous prendrez conscience de l'importance de celle-ci et vous apprécierez davantage le moment présent. Repos et détente sont aussi au menu cette semaine.




SCORPION (24 octobre - 22 novembre)
Bien gérer son stress n'est pas donné à tous. Commencez par accepter qui vous êtes en ne tentant pas de nager à contre-courant. Vous trouverez également une grande source d'inspiration.



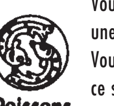

SAGITTAIRE (23 novembre - 21 décembre)
Un événement bien précis vous obligera à organiser une réunion de toute urgence, aussi bien au travail qu'ailleurs. Beaucoup de gens compteront sur vous pour voir à tout.




CAPRICORNE (22 décembre - 20 janvier)
Même si vous serez en vacances, il serait important de prendre le temps de bien vous organiser, surtout si vous partez à l'étranger ou sur la route. Il y a tant de choses auxquelles penser.




VERSEAU (21 janvier - 18 février)
Si vous êtes dans une période de renouvellement hypothécaire ou autre, vous serez en excellente position pour renégocier le tout. Vous bénéficierez d'une plus grande souplesse budgétaire.


POISSONS (19 février - 20 mars)
Vous pourriez avoir un peu de difficulté à prendre une décision pour une raison ou pour une autre. Vous tenterez de peser le pour et le contre, mais ce sera votre cœur qui aura la réponse.